



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DORDOGNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°24-2020-018

PUBLIÉ LE 17 MARS 2020

# Sommaire

**Préfecture de la Dordogne**

24-2020-03-17-001 - Arrete\_DDFiP\_fermeture\_SPF\_SPFE\_17 03 2020.odt (1 page)

Page 3

Préfecture de la Dordogne

24-2020-03-17-001

Arrete\_DDFiP\_fermeture\_SPF\_SPFE\_17 03 2020.odt

*Arrêté DDFIP du 17 mars 2020 relatif à la fermeture exceptionnelle au public des SPF de Bergerac, Ribérac, Sarlat, et le SPFE de Périgueux.*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA DORDOGNE**

15 rue du 26<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie  
24053 PÉRIGUEUX CEDEX

**Arrêté DDFiP du 17 mars 2020  
relatif à la fermeture exceptionnelle au public  
des Services de Publicité Foncière (SPF) de Bergerac, Ribérac et Sarlat  
et du Service de Publicité Foncière et d'Enregistrement (SPFE) de Périgueux  
de la Direction départementale des finances publiques de la Dordogne**

L'administrateur des finances publiques  
Directeur départemental des finances publiques de la Dordogne par intérim

- Vu** le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;  
**Vu** les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;  
**Vu** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;  
**Vu** le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
**Vu** le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n°24-2019-055 du 31 décembre 2019 portant délégation de signature en matière de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction départementale des finances publiques de la Dordogne.

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les Services de Publicité Foncière (SPF) de Bergerac, Ribérac et Sarlat et le Service de Publicité Foncière et d'enregistrement (SPFE) de Périgueux **seront fermés à titre exceptionnel du 17 mars au 27 mars 2020.**

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Périgueux, le 17 mars 2020.

Par délégation du Préfet,

Le directeur départemental des Finances Publiques  
par intérim  
Frédéric FAGUET

